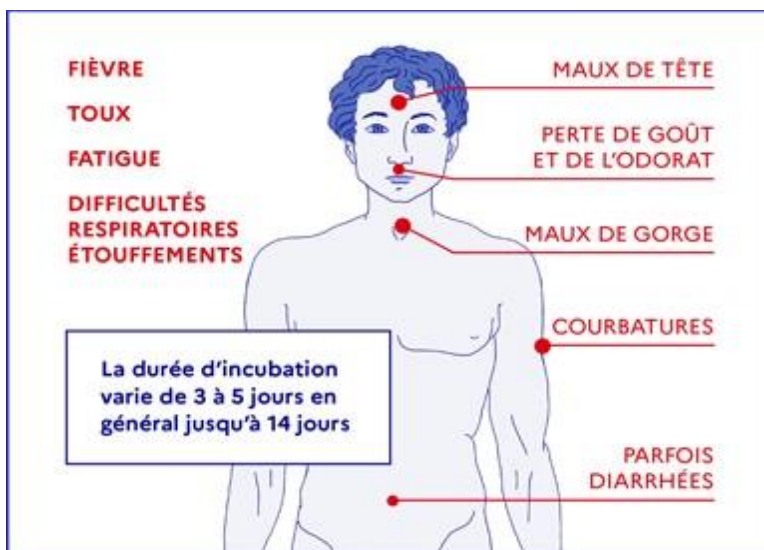


Étudiants : Consignes sanitaires

Il est demandé aux étudiants :

- De respecter les consignes sanitaires et les gestes barrières au sein de l'université, en intérieur comme en extérieur.
- D'être attentifs à **tout signe évocateur** de COVID-19 et de rester à leur domicile lorsqu'elles présentent les symptômes suivants : toux, éternuement, essoufflement, fièvre, sensation de fièvre, maux de gorge, frissons, céphalées, fatigue intense inexplicable, perte brutale du goût ou de l'odorat...
- De signaler s'ils ont pu être en contact à risque avec une personne qui a été diagnostiqué comme cas avéré de COVID19.
- Et de recourir à une consultation ou téléconsultation sans délai auprès de leur médecin traitant ou de la médecine universitaire (SIUMPPS) afin de se faire tester si besoin.
- Et de prévenir leur responsable de formation ou le service de scolarité de leur UFR par mail ou téléphone et de les informer des suites préconisées par le médecin : test PCR, arrêt, quarantaine de 14 jours.



Contact SIUMPPS :

Campus Saint-Germain
Tél : 01.42.86.21.29
accueil@siumpps.parisdescartes.fr

Campus des Grands Moulins
Tél : 01 57 27 94 60
summps@univ-paris-diderot.fr

Fiche procédure 1 : Conduite à tenir en cas de suspicion ou cas avéré de COVID19 à l'Université chez un étudiant

Les étudiants présentant des symptômes au sein de l'université doivent être renvoyés chez eux pour une prise en charge médicale suivant la conduite à tenir détaillée ci-dessous :

➤ Si un étudiant présente des symptômes évocateurs sur un lieu d'enseignement, il faut :

- Isoler l'étudiant, dans une pièce dédiée, lui faire porter un masque chirurgical et réaliser un lavage des mains au gel hydro-alcoolique
- Éviter les contacts (distanciation de plus de 1 m) et porter un masque (obligatoire pour tous)
- Prévenir le SIUMPPS et le responsable local de l'UFR et organiser le retour à domicile en évitant les transports en commun
- Demander à l'étudiant de contacter son médecin traitant pour avis médical
- Appeler le 15 uniquement en cas d'urgence, difficultés respiratoires, malaise
- Surveiller la personne en attendant l'arrivée des secours

Le responsable local (directeur UFR ou RA/CSA ou responsable scolarité) doit :

- S'assurer que l'étudiant regagne son domicile et soit soutenu
- Lui transmettre les coordonnées du SIUMPPS et informer le médecin du SIUMPPS sans délai de l'identité du malade et de son lieu d'études
- Identifier les cas contact potentiels au sein de l'université (personnels et étudiants)
- Prévenir l'ingénieur de prévention pour qu'il mette en œuvre le protocole de désinfection des lieux
- Informer le Fonctionnaire de Sécurité de Défense (fonctionnaire-securite-defense@u-paris.fr)

➤ Concernant les locaux (à charge de l'ingénieur.e HS) :

- Aérer la pièce au moins 15 mn à plusieurs reprises
- Ne plus utiliser la salle occupée par l'étudiant malade pendant 48H
- Attendre le lendemain pour faire procéder au nettoyage/désinfection de la pièce selon le protocole établi
- Mettre les déchets (gants, masques, mouchoirs ...) dans un double sac poubelle, à conserver 24 h avant élimination dans la filière ordures ménagères

Fiche procédure 2 : Conduite à tenir en cas de contact avec un cas COVID -19 positif

Définition d'un cas contact* :

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (telles que masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas **ou** le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas **et** le contact, hygiaphone ou autre séparation physique (vitre)) :

- **Contact direct avec un cas en face à face, à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas ..)**
- **Avoir partagé un espace confiné (bureau, salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15mn ou être resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou éternuement**
- **Etudiant ou enseignant du même groupe de travaux dirigés**

**définition de Santé Publique France, de cas d'infection au SARS-CoV-2 (COVID-19) Mise à jour le 07/05/2020*

Plusieurs cas de figure pour les étudiants :

1. Un étudiant signale être atteint du COVID-19

- L'identification et la prise en charge des cas contact seront réalisées par les acteurs du contact-tracing (l'étudiant lui-même, le responsable de formation, le directeur d'UFR, le service de scolarité). L'ARS et la CNAM peuvent aussi contacter les contacts.
- Pour cela ces acteurs pourront s'appuyer sur les plannings de présence et si besoin sur le service du SIUMPPS pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification « à risque » ou « à risque négligeable ».
- La liste des personnes contacts est établie par le Directeur d'UFR qui informe directement les étudiants et enseignants concernés et leur donne la conduite à tenir (voir point 2 **et message type en annexe**).
- Il transmet aussi cette liste au médecin de prévention et au SIUMPPS de son site/secteur avec les coordonnées personnelles des personnes contact. Indiquer dans cette liste la date du dernier contact physique avec l'étudiant malade. Le médecin de prévention prendra contact, informera et orientera les personnes contacts.

2. Un étudiant a été en contact avec un cas diagnostiqué COVID-19

L'étudiant doit rester à domicile, être testé (consultation médecin en ville ou téléconsultation, ou consultation médecine universitaire SIUMPPS). Il reste à domicile en attente des résultats avec port de masque pendant 14j et surveillance température et signes cliniques.

S'il est positif voir conduite à tenir (point 1).

3. Un étudiant signale avoir été en contact avec un cas suspect

Dans l'attente des résultats du test de la personne suspecte, il est chez lui avec port du masque et peut consulter un médecin pour avis médical.

Dans tous les cas le médecin du travail doit être informé de tout sujet contagieux sur le lieu de travail.

Comment contacter le SIUMPPS :

Campus Saint-Germain

1er étage T145
45, rue des Saints-Pères – 75006 PARIS
Tél : 01 42 86 21 29
accueil@siumpps.parisdescartes.fr

Campus des Grands Moulins

Bâtiment Sophie Germain – RdC sur cour
8 Place Aurélie Nemours Paris 13e
Tél : 01 57 27 94 60
summps@univ-paris-diderot.fr

Annexe : Exemple de Courrier d'information aux étudiants ayant été en contact avec un cas de COVID-19 positif

Madame, Monsieur,

Il nous a été signalé qu'un cas confirmé de Covid-19 a fréquenté l'UFR

L'investigation menée au sein de l'établissement montre que, malgré les mesures de prévention mises en place, il n'est pas possible d'exclure un risque de transmission entre les étudiants.

1. Si vous présentez des symptômes de Covid-19 : fièvre, frissons, symptômes respiratoires (dont toux, difficultés à respirer) ou d'autres symptômes, de survenue brutale, douleurs musculaires inexplicables, maux de tête hors d'une pathologie migraineuse connue, perte de l'odorat ou du goût, vous êtes considéré comme un cas possible.

Vous devrez **contacter immédiatement votre médecin traitant ou le Service de Médecine Universitaire (SIUMPPS)** pour obtenir une prescription pour un test permettant de confirmer ou d'infirmer ce diagnostic.

Vous devrez être confiné à domicile pendant 14 jours avec port du masque et surveillance de la température.

2. Si vous ne présentez pas de symptômes, vous devez rester à votre domicile et porter un masque

Vous pourrez bénéficier d'un test de dépistage par prélèvement nasopharyngé, sur prescription de votre médecin traitant ou de celui du service de Médecine universitaire afin de rechercher une forme asymptomatique.

Si ce test est négatif, veuillez suivre les recommandations de votre médecin traitant avant une reprise de votre activité normale.